

folklore

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

TOME XXIII

33^e Année — N° 4

HIVER 1970

140

FOLKLORE

REVUE D'ETHNOGRAPHIE MÉRIDIONALE

fondée par le Colonel Fernand Cros-Mayrevieille

Directeur :

J. CROS-MAYREVIEILLE

Domaine de Mayrevieille
par Carcassonne

Secrétaire Général :

RENÉ NELLI

22, Rue du Palais
Carcassonne

Secrétaire :

JEAN GUILAINE

87, Rue Voltaire
Carcassonne

TOME XXIII

33° Année — N° 4

HIVER 1970

RÉDACTION : René NELLI, 22, rue du Palais - Carcassonne

Abonnement : 7 F par an — Prix au Numéro : 2 F.

Adresser le montant au :

« Groupe Audois d'Etudes Folkloriques. », 32, rue A.-Ramon, Carcassonne

Compte Chèques Postaux N° 20.868 Montpellier.

FOLKLORE

Tome XXIII - 33^e Année - N° 4 - Hiver 1970

SOMMAIRE

DANIEL FABRE et JACQUES LACROIX

Vent d'Autan, Vent Marin.

ROGER NEGRE

Réponse au Questionnaire : Vent d'Autan, Vent Marin.

JEAN-MICHEL ANGERBERT

*Une hérésie cathare en Corse au XVI^e siècle :
les Giovannali.*

URBAIN GIBERT

A propos de Sainte-Luce.

D^r R. BLANC, D. FABRE, J. GUILAINE, J. LACROIX

Institut Pyrénéen d'Etudes Anthropologiques
Eléments d'une Pré-Enquête en Pays de Sault.

(1) Voir aussi : D. Fabre et J. Lacroix « Autan » analyse
linguistique et parémiologique. COLLOQUE SUR LE VENT D'AUTAN,
sous la direction de M. L. Gaxat, Avril 1967, Toulouse, Privat (à
paraître).

VENT D'AUTAN, VENT MARIN

A la suite du récent Colloque sur le Vent d'Autan qui s'est tenu le Vendredi 16 Avril 1971 à TOULOUSE, dans le cadre du 96^e Congrès National des Sociétés Savantes, il nous a été demandé de définir l'image du Vent d'Autan dans la culture populaire.

A cet effet, parallèlement à une série d'enquêtes directes, un questionnaire a été adressé à des collaborateurs scientifiques de la zone Ouest-occitane.

Nous avons obtenu à ce jour une vingtaine de réponses, toutes utiles.

La réponse, bien documentée, de M. R. Nègre est publiée ci-après. Notre synthèse « Le Vent d'Autan dans la culture populaire, parémiologie et mythologie » fera l'objet d'une communication au VI^e Congrès de l'Union Internationale d'Etudes Pyrénéennes (Bagnères-de-Bigorre, Septembre 1971) (1).

QUESTIONNAIRE :

1. Qu'est-ce que le vent d'autan (vent marin) ?
Y en a-t-il plusieurs sortes ?
Comment souffle-t-il ?
D'où vient-il ?
Quand souffle-t-il, à quelle saison, le jour, la nuit ?
Qu'est-ce qu'il annonce ?
2. Connaissez-vous des proverbes, des dictons sur le vent d'autan (vent marin) ?
3. Quelle influence a-t-il sur la végétation : arbres, fleurs ?...
Quelle influence a-t-il sur les récoltes : céréales, vigne, jardins ?...
Quel sont les travaux à faire ou à ne pas faire par vent d'autan (vent marin) ?
Pourquoi ?

(1) Voir aussi : D. Fabre, J.L. Fossat, J. Lacroix. « Autan », analyse linguistique et parémiologie, COLLOQUE SUR LE VENT D'AUTAN, sous la direction de M. L. Gayral, Avril 1971, Toulouse, Privat (à paraître).

4. Quelle influence a-t-il sur les animaux domestiques : vaches, bœufs, moutons, volaille, cochon, chien, chat ?...
Que faut-il faire ou ne pas faire aux animaux par vent d'autan (vent marin) ?
Pourquoi ?
5. Quelle influence a-t-il sur la chasse et la pêche ?
Que faut-il faire ou ne pas faire par vent d'autan (vent marin) ?
Pourquoi ?
6. Quelle influence a-t-il sur les gens : hommes, femmes, enfants ?
Quelle influence a-t-il sur les gens bien portants, les malades, les fous ?
Que faut-il faire ou ne pas faire par vent d'autan (vent marin) ?
S'habiller différemment ?...
Pourquoi ?
7. Est-ce qu'il y a des gens qui peuvent « commander au vent » ?
Comment ?
8. Connaissez-vous des histoires, des légendes ou des contes sur le vent d'autan (vent marin) ?

D. FABRE et J. LACROIX.

Adresser les réponses à :

D. FABRE - J. LACROIX

22, rue de Belfort — 11 - CARCASSONNE

Réponse au questionnaire :

VENT D'AUTAN, VENT MARIN

Chez nous, en Aude occidentale, et plus spécialement dans la région de Montréal, qui nous est bien connue, il n'y a pratiquement aucune différence entre le vent qu'on appelle en occitan « autan » et celui qu'on appelle dans le même idiome « marin ». Les plus vieux de nos concitoyens ont peut-être, au temps de leur jeunesse, employé couramment le mot « autan » ; mais son usage dans la période actuelle est rare, très rare, et, de plus, il faut prendre en considération que, dans cette contrée essentiellement agricole, des ouvriers saisonniers venus du Tarn et de l'Ariège ont pu se servir du mot « autan », comme dans leur contrée d'origine. Mais son usage dans la période actuelle est rare. C'est « marin » qui vient sur toutes les lèvres.

Origine du mot :

« *altanus* » (Alibert, vent qui souffle de la haute mer),

« *marin* » (Alibert, le vent de la mer, vent d'est en Languedoc).

Il nous semble que le dictionnaire Larousse hésite ou s'aventure un peu quand il établit une différence entre l'« autan » et le « marin », et quand il affirme que l'autan est un vent *violent et très sec, du sud, et du sud-est* qui souffle des Pyrénées à travers le *Haut-Languedoc* et l'*Aquitaine*, et que le « marin » est un vent *du sud* qui souffle de la *Méditerranée* vers le *Languedoc*, la *Montagne Noire*, les *Cévennes*, et apporte d'*importantes précipitations*.

Nous n'admettons pas tout à fait ce distingo. Dans la région de Montréal, c'est le vent d'est ou de sud-est, suivant la situation géographique de certaines localités. Il est rarement très sec, et ne s'accompagne pas le plus souvent de pluies violentes. Les paysans, pour apprécier la nature ou la direction de ce vent, se mettent au « capial », c'est-à-dire au coin de la maison, quand il est bien dégagé, le visage tourné vers la région qui va de Narbonne au-delà du massif du Canigou ; et, en cas de « marin », s'attendent à sentir le vent sur le visage. Parfois encore, ils préfèrent regarder la pointe d'un cyprès repéré une fois pour toutes, et qui s'incline vers la Malepère, donc vers la mer en cas de cers, et vers Fanjeaux, Castelnaudary et Toulouse en cas de « marin ». Ils disent : « *Aqui te podes pas enganhar : es l'un ou l'autre, e un mainatge oc sabria cop sec.* »

Que nous sachions, il existe trois sortes d'« autan » ou de « marin ».

Le « marin » par opposition au « cers ».

Le « marin blanc », qui confisque les contours et le relief du paysage, et, au bout de deux ou trois jours, se termine par la pluie.

Le « marin gras » de la période des vendanges, poisseux, qui rend les briques et les peintures collantes.

Nos paysans parlent avec une pointe de scepticisme du marin « grec ». Ils savent qu'il existe « *cap a Montpelhier* » ; mais ils n'en sont pas tellement persuadés.

Le « marin » est une certitude, quand il s'agit du nôtre. On ne peut pas dire : Comment souffle-t-il ? En effet, il est tantôt doux tantôt violent, tantôt modéré. La fantaisie est sa qualité dominante. Il souffle presque tout le temps, en toute saison, le jour comme la nuit. Il commence, poursuit sa course et y met un terme sans aucune règle fixe.

La richesse du vocabulaire, les tournures de l'occitan parlé par les vieux n'ont pas dédaigné le « marin », bien sûr.

Disons, avant d'aller plus loin, que notre grand-tante, qui vivait à Trézières (Aude), aux confins de l'Aude et de l'Ariège, parlait une langue plus pure que la nôtre, et employait toujours le terme « autan », et jamais le terme « marin » ; mais ne faut-il pas voir là une question de localisation, de situation géographique, avec les Pyrénées plus proches.

Disons enfin qu'au compois de 1751 pour la commune de Montréal, c'est le terme « autan » qui est employé, mais en langue française et pour désigner l'est non en tant que vent, mais en tant que point cardinal.

Avant tout et en toute circonstance, il annonce des désagréments et sur tous les plans. Qu'on ne nous accuse pas de faire de la littérature si nous disons que le mot : « marin » n'est jamais prononcé sans une nuance péjorative, qui va croissant avec l'importance du désagrément qu'il cause et la fantaisie de celui qui le caractérise. Ainsi dit-on sans bienveillance « le marin » quand on veut simplement l'opposer au « cers » ; mais on dit : « aquel marin » en appuyant sur le démonstratif qui remplace l'article, quand on a quelque motif de se plaindre, « aquel marinas », en appuyant un peu, « aquel tros de marin » quand les choses se gâtent, « aquel putanièr de marin » en appuyant sur la chanelle, et même « aquel tros de marinas de merda » quand les choses se gâtent vraiment. Quand à la « marinada », c'est vraiment la fin de tout, le temps qui vous laisse mal à l'aise, dolent, souffrant, « escagassé » diraient nos cousins de Provence. Nous ne citons ici que ce que nous avons entendu tomber des lèvres de nos vieux et il faut avouer que la liste des ennuis à mettre à

l'actif du « marin » est longue, tant au cours de la période de préparation (« Lo marin vol dintrar ») que dans la période plus ou moins virulente où il sévit. Qu'on en juge :

Il ne faut pas tuer le cochon en période de « marin », car on risque de voir la viande salée rancir. (Plainchant, Montréal, 76 ans).

Il ne faut pas aller à la pêche le premier jour du « marin ». (« Los peisses se fotrian de tu »). (Ferrasse, Montréal, 66 ans).

Il flétrit et malmène les légumes et les fleurs du jardin (« Oc brisa tot ». (Tourtrol, Montréal, 51 ans).

Il contrarie la verdeur sur le plan génital. Nous avons entendu notre barbier, qui est une mine de renseignements, dire à un quinquagénaire qui se plaignait de se sentir un peu diminué en période de « marin » : « Lo marin ? Mas oc sables, qu'amochis tôt ! » (Plainchant, Montréal, 76 ans).

Certaines céréales se « repicotent » sous son effet, et le blé s'égrène sur le champ. (Rigaud, Montréal, 66 ans).

La rivalité entre le « cers » et le « marin » est connue des vieux qui disent : « Lo cerç (ou : lo marin) vol dintrar. Gara la musica ! »

Le « marin » pousse au développement de la vigne au printemps ; et, quand il est « gras », il fait gonfler fes grains, mais au détriment du sucre, et il reprend d'un côté ce qu'il donne de l'autre, car il favorise la pourriture. (Tradition connue de tous). Mais une exception confirme la règle : du côté de Béziers, pays sec, le « marin » est le bienvenu, car il s'accompagne assez souvent de pluie.

Les malades connaissent, en temps de « marin », un état d'extrême nervosité, accusent la fatigue, souffrent des « douleurs » (il faut entendre par là le rhumatisme), et les athsmatiques sont particulièrement éprouvés. (Une de nos très vieilles voisines, Joséphine Lannes, âgée de plus de 80 ans, ne se soutenait, au cours de ces périodes de « marin » contraires à l'athsm, qu'en fumant des cigarettes de datura). Son effet nocif, à ce « marin » bien entendu, se fait sentir parfois deux jours avant qu'il commence à souffler, par des insomnies caractérisées ; et nous avons entendu dire à un de nos voisins : « Macarel, aquela camba ! Lo marin vol dintrar ! ».

Son effet sur le bétail est curieux ! Notre voisin, Germain Rigaud (Montréal, 66 ans) savait, par son cheval, que le « marin » allait sévir : « Té, lo caval estornuda. Es lo marin que vol dintrar ». Et la chose manquait rarement. Et un ancien boucher (Bonnafous, Montréal, 75 ans) m'a dit ce qui m'a été confirmé par la femme de Rigaud, à savoir qu'en temps de « marin », les bœufs « al loc de se colcar cap a cap se colcan tiol a tiol », contrairement à leur habitude. Et Plainchant (Montréal, 76 ans) a ajouté :

« Quand bufa lo marin, las vacas partisson la coga dreita, e tant de camin... ».

L'ex-boucher Bonnafous, dont nous venons de parler, avait quelque raison de ne pas aimer le « marin ». En effet, il « amarine » la viande, c'est-à-dire la fait noircir à l'air et prendre un peu d'odeur. Il n'y avait qu'une période dans l'année où il ne se plaignait pas de lui : le printemps, et il m'expliquait ainsi la chose : « Tu, Negre, que coneisses que lo margue tel portapluma, oc sables pas. Mas bufa lo marin ; en uèit jorns la fabas son flambadas, e cal tornar prendre lo camin del bochièr ». Ce qui donnerait à peu de chose près, en français : il suffit de huit jours pour rendre les fèves dures et immangeables ; finie la soupe de fèves au salé, et il faut reprendre le chemin de la boucherie.

Il est connu, et imprimé, que le vin ne doit être ni travaillé ni mis en bouteille quand souffle le « marin ».

Enfin, la sagesse de la tradition orale qui n'a pas épargné le marin, comme nous l'avons dit plus haut, s'est exprimée en proverbes parfois savoureux. En voici quelques-uns, saisis au hasard de nos conversations avec les vieux :

*Marin sus la jalada
A pas de durada.*

*Marin sus la jalada
Pleja o nevada.*

*Marin del diluns,
Un jorn e pus.*

*Lo marin que bat lo ram
Lo bat tot l'an.*

*Marin de Ram
Marin tot l'an.*

*Lo marin del divendres
Entend pas las campanas del dimenge.*

*Lo marin del dimenge
Sovent dura tota la setmana.*

*Marin sus albiada
Pleja o nevada.*

*Marin clar e cerç escur
Aurèm la pleja per segur.*

*Lo marin es pas maitinier,
Mas es jornalier*

*Lo marin es pas pescaire,
Lo marin es pas cassaire,
Lo marin es pas femnejaire.*

Nous n'avons jamais entendu parler de gens capables de commander aux vents, et le « marin » n'a jamais joué qu'un rôle ordinaire dans les contes que nous avons pu entendre.

ROGER NEGRE
(Montréal, Aude, 70 ans.)

Une Hérésie Cathare en Corse au XIV^e Siècle :

LES GIOVANNALI

L'étude des divers courants hérétiques issus du Catharisme originel, c'est-à-dire Bogomile ou Bulgare, ne s'est pas limitée à la secte des Albigeois répandue dans le Midi Occitan, pour embrasser dans le vaste domaine de la Chrétienté, l'Italie médiévale, le Royaume d'Aragon et jusqu'aux Etats de l'Europe orientale, Hongrie, Dalmatie ou Bosnie.

Dans cette géographie religieuse, un pays reste pourtant ignoré comme s'il était resté à l'abri, au cours de ce très long Moyen Age, de toute tentation hérétique : LA CORSE. Cette île aurait été, dans ce cas, la seule terre méditerranéenne où n'aurait pas fleuri une secte hétérodoxe.

Or, nos recherches, appuyées par les documents de l'Inquisition et plusieurs travaux dignes de foi, nous ont permis de conclure à la présence sur le sol Corse de Communautés hérétiques cathares plus généralement appelées GIOVANNALI par référence au Johannisme qui est la doctrine du Saint-Esprit.

Cette secte hérétique apparaît au milieu du XIV^e siècle et son action se fait sentir pendant environ cinquante ans jusqu'à ce qu'une Croisade prêchée contre les Giovanni et l'envoi de plusieurs inquisiteurs ne vienne à bout de ce dernier foyer d'hérésie.

Les Giovanni sont signalés pour la première fois dans les Chroniques de 1354. A cette époque on en dénonce la présence à Carbini, gros village situé dans la région de Sartène, au Sud de l'île. Les hérétiques qui semblent avoir rallié à leurs croyances la population de la Piève, se réunissaient alors nuitamment (par crainte des persécutions) dans les deux églises du lieu, San Giovanni et San Quilico (1), ce qui a fait dire — à tort, il nous semble — qu'on leur avait donné ce nom de Giovanni par référence au lieu où ils se réunissaient à l'origine.

(1) Construite au XIII^e siècle, l'Eglise de San Quilico contient peut-être dans son architecture des symboles hermétiques. On y a en tout cas retrouvé un Zodiaque en bas-relief et, sur le dallage de la nef, un curieux cercle soigneusement pavé de petites pierres en serpentine vert sombre. (Voir : Geneviève Moracchini : « Les Eglises romanes de Corse », Paris, 1967).

En fait, d'où venaient ces Giovannali, puisqu'à cette époque le Catharisme était partout honni et persécuté ?

Pour comprendre la genèse de cette affaire, il faut remonter à la fin du XIII^e siècle. A cette date, le Catharisme est écrasé dans le Midi de la France et les derniers Albigeois qui refusent d'abjurer leur foi n'ont qu'une possibilité : l'exil.

Une grande partie d'entre eux choisit cette dernière solution et, traversant la Méditerranée à bord des navires qui veulent bien les prendre, se réfugient d'abord en Sicile. De là, les réfugiés remontent en Italie et s'établissent dans les Pouilles avec à leur tête l'évêque albigeois de Toulouse Vivian, où ils font de nombreuses conversions. Chassés par l'Inquisition qui oblige le Prince Manfred à les expulser, les descendants des Albigeois prirent le chemin de la Lombardie et du Piémont où ils rejoignirent des communautés cathares déjà implantées dans cette région. En 1305, la persécution reprit contre eux avec plus de violence, cinquante ans seulement avant l'apparition des Giovannali en Corse. Les malheureux n'ont plus désormais qu'un seul asile où ne s'est pas encore installée l'Inquisition, la Sardaigne, qu'ils rejoignent à partir des côtes de Toscane. Avec ses paysages montagneux et sauvages, ses forêts impénétrables, l'île offrait un asile sûr aux hérétiques. C'est en venant du Nord de la Sardaigne, traversant ce petit détroit de quelques kilomètres qui sépare Caprera de Bonifacio, que les hérétiques se répandirent en Corse.

D'abord circonscrite dans la Piève de Carbini, l'hérésie gagna bientôt le centre et le nord de la Corse, si bien qu'en 1360, un quart de la population de l'île s'était prononcé en faveur de la secte.

La nouvelle croyance se répandit d'autant plus rapidement qu'elle reçut l'appui de la majeure partie du tiers-ordre des Franciscains, déjà suspecté d'hérésie sous le nom de Fraticelli.

Un moine Franciscain délégué par le Général de l'Ordre qui résidait à Marseille, avait facilité les choses en fondant à partir de 1350, plusieurs fraternités de tertiaires en Corse. Bien que restant extérieurement catholiques, ces communautés de tertiaires qui comprenaient hommes et femmes, prêchaient la pauvreté, la mise en commun de toutes les richesses et l'avènement prochain de l'ère du Saint-Esprit. Ils furent bientôt accusés d'être des suppôts de l'hérésie par l'évêque d'Aléria qui les excommunia.

Peu après, ce fut au tour du Pape Innocent VI de condamner le chef de file des hérétiques en la personne d'un certain Frère Ristoro qui, sans être prêtre, exerçait les devoirs de ministre du culte.

Ceci nous laisse supposer que Ristoro, qui prêchait l'hérésie à Carbini et ailleurs, était un « revêtu » ou « Parfait » seul capable d'administrer le consolamentum des Cathares.

Et, en effet, si l'assimilation Giovannali-Cathares était née récemment encore par le Chanoine Casanova dans son « Histoire de l'Eglise Corse » (Ajaccio, 4 vol., 1931), il n'en est plus de même aujourd'hui.

Reprenant la Chronique de Filippini du XVI^e siècle, un Prélat dont l'érudition et l'honnêteté intellectuelle sont peu suspects de fantaisie historique : nous voulons parler de Mgr G. Mollat, reconnaît lui-même dans une communication à l'Institut de France la présence de Cathares dans l'île, de même qu'en Sardaigne.

Ainsi, cet érudit Prélat ayant eu accès aux Archives du Vatican non dépouillées jusqu'ici, nous révèle les progrès de cette hérésie Cathare en Corse. N'écrit-il pas : « A vrai dire, courses évangéliques en pays accidenté et poursuites judiciaires échouèrent, en grande partie. En 1377, Grégoire XI déplorait une recrudescence du mouvement hérétique qui, par surcroît, avait essaimé en Sardaigne. Le Ministre général des Franciscains reçut l'ordre de nommer un nouvel inquisiteur qui aurait pour charge « d'exterminer le mal dans la racine ».

C'était trop espérer et trop présumer. Boniface IX se trouva obligé de prescrire, le 3 août 1395, à Francesco Bonaccorsi, évêque de Gravina, de « détruire » les CATHARES et de lui confier le mandat d'inquisiteur jusqu'à nouvel ordre. De plus, il le recommanda à toutes les autorités locales de Corse et de Sardaigne et pria celles-ci de lui faciliter sa tâche. »

En 1866, déjà, cette assimilation Giovannali-Cathares avait été soutenue par un chercheur local : Alexandre Grassi, dans une Conférence dont on avait jusqu'ici — volontairement ou non — complètement ignoré l'existence.

Grassi était très explicite à ce sujet : « Ainsi se grossit la secte — écrit-il — jusqu'à ce qu'elle soit assez puissante pour marcher au grand jour. Alors, suivant les pays et les races, selon le climat, naîtront les Cathares et les Manichéens, les Albigeois, les Vaudois ou les Cévenols, les Frères Bougre-Jean ou les Giovannali » (2).

Si nous soulignons ce terme de Bougre, c'est parce qu'il a toujours désigné dans le langage populaire les hérétiques qui professaient la doctrine des BULGARES ou BOGOMILES, eux-mêmes ancêtres du Catharisme et manichéens convaincus. Le fait qu'on ait qualifié de « Bougres-Jean » les Giovannali du XIV^e siècle, montre à l'évidence qu'il s'agissait de Johannites confes-

(2) Plus loin, ce Conférencier éminent conclut ainsi : « Et pour dire immédiatement ma pensée, ce germe déposé au Sud de la Corse, ce sont les CATHARES qui l'y ont porté, les Cathares ou les Albigeois, et si j'avais un nom à donner à cette étude, je l'appellerais : Les Derniers Albigeois ». On ne peut être plus explicite.

sant le dualisme, c'est-à-dire des Cathares. Les actes du procès des Giovannali qui se trouvent à l'Archevêché de Pise ainsi que les archives du Vatican, consultées par Mgr Mollat, permettent de conclure au dualisme des Giovannali, à leur croyance à l'existence de deux principes éternels et antagonistes, le Bien et le Mal, ainsi qu'à leur refus du SACREMENT DU MARIAGE, ce qui est à notre avis extrêmement important.

Madame Dorothy Carrington, qui a consacré une plaquette à l'étude de cette question, conclut elle aussi dans le même sens.

Refusant les principaux sacrements, célébrant indifféremment leur culte dans les maisons ou en plein air, rejetant l'Ancien Testament comme « œuvre diabolique », les Giovannali étaient bien les frères jumeaux de ces Cathares Languedociens exterminés moins d'un siècle plus tôt.

Dans ces conditions, on se doute très bien de l'issue de la lutte entre le Catholicisme et l'hétérodoxie. Le Pape Urbain V qui résidait en Avignon envoya en Corse un Commissaire spécial aidé par plusieurs missionnaires, en vue de rétablir l'orthodoxie.

Devant l'échec de la persuasion, l'Apostole chercha à rassembler des moyens plus expéditifs et dans ce but mit sur pied une Croisade qui eut lieu en 1363, sous le Pontificat d'Innocent VI.

Cette fois une politique de terreur fut appliquée et un grand nombre de victimes (30.000 environ) montèrent sur le bûcher ou périrent les armes à la main en refusant d'abjurer leurs croyances.

Le dernier refuge de la résistance aux croisés, le « Montségur » corse si l'on veut, eut pour cadre le couvent fortifié d'ALE-SANI, juché à flanc de montagne, au milieu de la grandiose forêt de châtaigniers qui s'étend au nord-est de l'île (entre Bastia et Corté). Les troupes pontificales donnèrent l'assaut à l'ultime asile des Cathares corses en 1364.

Une légende significative, rejoignant le dernier épisode de la Croisade contre les Albigeois, court à ce sujet. Voici ce qu'elle nous rapporte : « ... A Ghisoni, un jeune garçon qui s'appelle Ange s'est converti à la foi des Giovannali. Il a quitté la maison paternelle pour rallier la secte. Six mois plus tard, traqué, il y revient avec cinq camarades et s'y cache. Découverts, capturés, les six hommes sont exécutés. Comme leurs cadavres sont exposés sur la place du village, avant d'être brûlés, Annonciade, la sœur d'Ange, veut enlever le corps de son frère à la faveur de la nuit. Surprise, elle est tuée à son tour, et son corps est jeté sur le bûcher des six victimes. C'est le jour de Pâques : autour des cadavres qui se consomment, devant la foule assemblée, le vieux curé qui est le confesseur d'Annonciade, entonne les chants liturgiques : « Kyrie Eleison, Christe Eleison ». Le peuple reprend en chœur et l'écho des montagnes répond : Kyrie Eleison, Christe

Eleison. Des colombes sortant de la fumée, prennent leur vol vers les deux sommets escarpés qui dominent le village, et d'où provient l'écho. Ces aiguilles garderont les noms des chants sacrés : *Kyrie Eleison, Christe Eleison* » (3).

Ainsi mourut l'Esclarmonde corse personnifiée par Annonciade, vivant symbole du Paraclet annoncé par les temps prophétiques. L'hérésie ne fut pas extirpée pour autant par la Croisade d'Innocent VI, puisqu'en 1369 et 1372, de nouveaux inquisiteurs furent envoyés dans l'île par Grégoire XI.

Tel fut le cas pour Raymond, nommé inquisiteur en Corse avec un mandat de cinq ans (il était Carme et évêque de Mariana). Ayant pris le maquis, les hérétiques étaient difficiles à saisir, si bien qu'en 1395 il fut nécessaire d'envoyer encore un autre inquisiteur en Corse, en la personne de François Bonnacorsi, évêque de Gravina (Italie) et Nonce apostolique.

Après cette date, on n'entend plus parler des *Giovannali* qui ont dû disparaître complètement au début du XV^e siècle. Ainsi finirent ces Cathares Corses. Leur souvenir reste vivant dans la mémoire des habitants de l'île par cette simple et terrible phrase, expression populaire ayant trait à une famille totalement décimée par la « Vendetta » : « Ils ont été traités comme les *Giovannali* ! ».

JEAN-MICHEL ANGEBERT.

Références bibliographiques

1°) *Sur les Giovannali* :

- Abbé Casanova : « Histoire de l'Eglise Corse », Tome I. — « Les *Giovannali* » (Revue de la Corse, n° 92, mars-avril 1935).
F. Guerri : « I *Giovannali* nella testimonianza di documenti inediti del Trecento » (Corsica antica e moderna, 1935, n° 1 et 2).
Dorothy Carrington : « Les *Giovannali* » (Notre Village Corse, n° 6, printemps 1957).

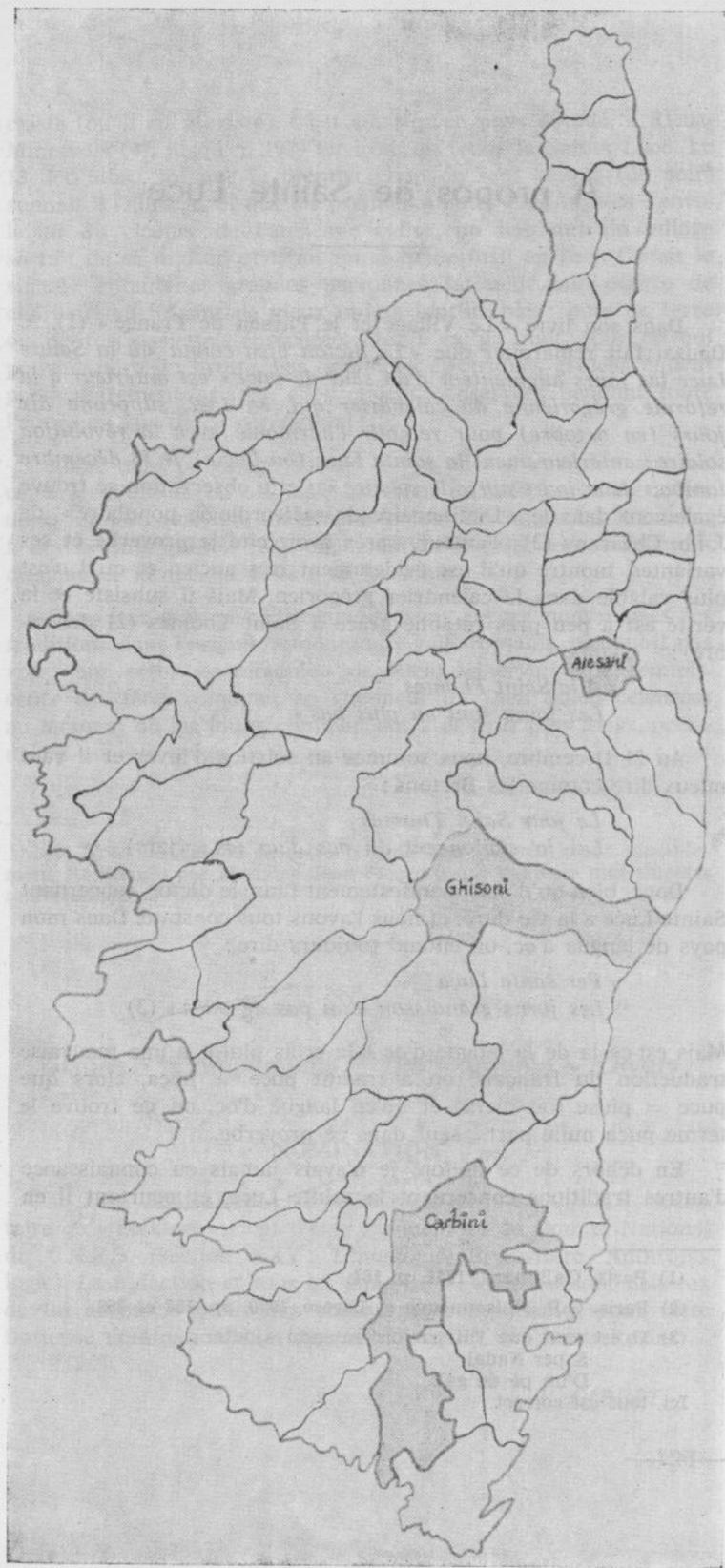
2°) *Sur Carbini* :

- La Thèse de M^{me} Moracchini sur « Les Eglises Romanes de Corse ».

3°) *Sur les Cathares* :

- Monseigneur Mollat : « Les Cathares en Corse ». Communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, année 1956. Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres 1956, pages 147-150.

(3) René Sédillot : « La Grande Aventure des Corses », Paris, 1969, p. 80.



« Pièves » où l'on retrouve la trace des Giovannali

A propos de Sainte Luce

Dans son livre « Le Village et le Paysan de France » (1), A. Dauzat fait remarquer que « *Le dicton bien connu « à la Sainte Luce les jours augmentent d'un saut de puce » est antérieur à la réforme grégorienne du calendrier qui, en 1582, supprima dix jours (en octobre) pour rétablir l'harmonie avec la révolution solaire ; antérieurement la sainte Luce (ou Lucie), le 13 décembre tombait deux jours après le solstice* ». Cette observation se trouve également dans le « Dictionnaire de météorologie populaire », de J.-Ph. Chassany (2) ; l'auteur, après avoir cité le proverbe et ses variantes, montre qu'il est évidemment très ancien et qu'il n'est plus valable dans le calendrier grégorien. Mais il subsiste et la vérité est à peu près rétablie grâce à Saint Thomas (21 décembre) :

*« A la Saint Thomas
Les jours sont au plus bas ».*

Au 21 Décembre, nous sommes au solstice d'hiver et il vaut mieux dire comme les Bretons :

*« Le jour Saint Thomas
Les jo' s'allongent du pas d'un jas » (jars)*

Donc, bien qu'il soit manifestement faux, le dicton concernant Sainte Luce a la vie dure, et nous l'avons tous constaté. Dans mon pays de langue d'oc, on entend toujours dire :

*« Per santa Luça
Les jorns grandisson d'un pas de puça » (3)*

Mais est-ce là de la langue d'oc ? Je crois plutôt à une mauvaise traduction du français, on a traduit puce = puça, alors que puce = piuse (ou niera) et qu'en langue d'oc, on ne trouve le terme puça nulle part... sauf dans ce proverbe.

En dehors de ce dicton, je n'avais jamais eu connaissance d'autres traditions concernant la sainte Luce, et pourtant il en

(1) Paris, Gallimard, 1941, p. 164.

(2) Paris. G.P. Maisonneuve et Larose, 1970, pp. 183 et 358.

(3) Il est vrai que j'ai parfois entendu ajouter :

E per Nadal
D'un pè de gal.

Ici, tout est correct.

existe (ou il en a existé). C'est ainsi qu'en pays d'Aude, à Rieux-Minervo (4), jusqu'en 1929 environ, on fêtait la Sainte Luce. Le 13 décembre, lorsque le premier coup de sept heures (du soir) sonnait à l'horloge, et que les premières notes de l'Angélus s'envolaient du clocher de l'ancienne église, un habitant du village sortait de sa maison et tirait un coup de fusil en l'air. C'était le signal : enfants et grandes personnes faisaient une espèce de charivari en brisant de vieux objets inutilisables : pots de terre ou de fer, assiettes ébréchées, etc... ; en un mot, tout ce qui pouvait faire du bruit... Les ampoules électriques grillées étaient particulièrement prisées, elles étaient conservées pendant toute l'année en vue de ce cérémonial !...

Ainsi, dans ce village audois, il y a encore quarante ans, on célébrait d'une façon originale le retour du solstice, et cette fête de la lumière avait été maintenue le jour de Sainte Luce, faisant fi des savants qui, en 1581, en modifiant le calendrier, oublièrent de changer la date de la fête de la sainte.

Dans nos pays méridionaux où sont encore nombreuses les traditions dont l'origine remonte aux gallo-romains, ne faut-il pas voir dans cette « cérémonie » de Rieux-Minervo une réminiscence des fêtes romaines en l'honneur du Dieu Soleil célébrées au moment où les jours, commençant à devenir plus longs, prélevaient au renouveau de la nature.

URBAIN GIBERT.

(4) Tous les détails de cette fête de Sainte Luce m'ont aimablement été donnés par Madame Jean Sicard à qui j'adresse mes sincères remerciements.

Glanes - Compliments - Bibliographie - Divers

NOMINATION

M. Jean GUILAINE, chargé de recherches au C.N.R.S., secrétaire de « Folklore » vient d'être élu membre du Comité National du C.N.R.S. (section XXV : Ethnologie, Préhistoire, Anthropologie). La rédaction et tous les amis de « Folklore » sont heureux de lui adresser leurs plus chaleureux compliments pour cette flatteuse nomination dont l'honneur rejaillit sur notre Revue.

U. GIBERT.

INSTITUT PYRÉNÉEN D'ÉTUDES ANTHROPOLOGIQUES

Éléments d'une Pré-Enquête en Pays de Sault

A. - Pré-Enquête Anthropologique

CHOIX D'UNE REGION GEOGRAPHIQUE :

Le principe de la stratigraphie des populations Pyrénéennes dont les apports successifs venant du Nord-Est sont venus buter contre l'obstacle naturel de la chaîne, est perturbé dans sa partie orientale par deux facteurs :

- l'apport de peuplades maritimes ayant pu se faire, au cours des temps historiques, par les ports de l'Aude et du Roussillon ;
- le fort courant d'immigration Sud-Nord de peuples méditerranéens se manifestant par exemple au cours du premier millénaire avant notre ère.

Ce n'est donc pas ici forcément au fond des vallées du versant Nord des Pyrénées que l'on va trouver les races les plus anciennement installées, mais dans ce que l'on pourrait appeler une « source géographique », zone limitée de tous côtés par des obstacles naturels, à l'écart des grands axes de communication et possédant le minimum de voies de pénétration. Nous pensons que la partie centrale du Pays de Sault répond assez bien à ces impératifs.

Cette zone, vaguement triangulaire, est formée par le dièdre des failles des vallées de l'Aude et du Rebenty. Elle est fermée au Sud par une chaîne montagneuse dont les sommets dépassent 2 000 mètres.

Les axes de communication :

Deux axes transpyrénéens se trouvent de part et d'autre de cette région :

- Les cols des Sept Frères et de Chioula à l'Ouest, faisant communiquer le Quillanais à la Haute Vallée de l'Ariège ;
- le Col de Jau à l'Est, surtout, ouvrant au Roquefortes et au Donnezan le chemin du Conflent, chemin très actif pen-

dant longtemps comme en témoignent la présence de menhirs, de vestiges de voie Romaine et d'un Monastère-Hospice Cistercien.

La zone Centrale, qui nous intéresse, ne possède qu'un col de haute altitude (près de 1 700 m), le col du Pradel, situé au fond de la vallée du Rebenty et qui débouche par un très mauvais chemin sur la vallée transversale de la Lauze, très médiocre voie de communication.

Les voies de pénétration :

Ce sont classiquement les vallées. Mais nous avons ici affaire à des vallées récemment ouvertes à la circulation, dont les gorges — de Saint-Georges et d'Usson sur l'Aude — ou les défilés — d'Adouxes, de Niort et de Joucou sur le Rebenty — représentent d'anciens verrous.

Sur le plateau : une route relie le village d'Artigues à Axat. Une autre route relie les divers villages entre eux et tombe en lacets de chaque côté dans les vallées.

CHOIX D'UN ECHANTILLONNAGE HOMOGENE DE POPULATION :

La totalité des habitants de cette zone représentant un chiffre trop important d'individus pour pouvoir être utilisé dans l'enquête seroanthropologique et chaque village en particulier, un chiffre trop faible, il a fallu établir quel ensemble de villages donnait la population la plus homogène. L'enquête ethnographique faite sur place a été vérifiée par la méthode des corrélations patronymiques.

Le principe en est le suivant : à l'intérieur d'un système de villages voisins, s'établissent des relations préférentielles. Les garçons d'un village épousent plutôt les filles de tel autre village et souvent y émigrent, et y fondent un foyer : ainsi s'est créé dans le second village un clone dont le patronyme est identique à celui dont il était issu : l'identité de patronymes entre deux villages correspond ainsi à la diffusion d'un même matériel génétique.

Pour les isolats montagnards, on peut ainsi observer que :

— plus le village a vécu en circuit fermé, moins nombreux sont les patronymes par rapport à la population totale. Le village du Clat, par exemple, a 11 patronymes pour 66 habitants adultes. Deux patronymes à eux seuls représentent les 2/3 de la population. La moitié de la population (soit une cinquantaine de personnes) est représentée par 5 patronymes à Aunat, 6 à Bessède ;

— plus les relations entre 2 villages sont étroites, plus le pourcentage de patronymes communs est élevé. Ainsi se définit un « coefficient de corrélation patronymique », pourcentage de patronymes communs rapporté aux populations des deux villages.

L'application de ce mode de calcul à neuf villages de la zone étudiée, met en relief les faits suivants :

- sur les 35 combinaisons possibles de villages deux à deux :
 - 4 ont un coefficient supérieur à 10 %
 - 6 supérieur à 8 %,
 - 9 supérieur à 4 %, et
 - 16 entre 0 et 4 %.
- les 4 villages ayant un coefficient supérieur à 10 % sont les couples : Rodome-Aunat (15 %), Aunat-Bessède (14 %), Bessède-Le Clat (10 %). Le dernier couple est dans la vallée : Merial-Niort (10,7 %).
- si on prend les 4 villages du plateau précités, on s'aperçoit qu'ils ont encore entre eux un bon coefficient : Rodome-Bessède = 8,9 %, Aunat-Le Clat = 8,1 % et Rodome-Le Clat : = 6,3 %.

La proximité de 2 villages est loin d'être le facteur déterminant. Le Clat, qui n'est relié par route qu'à Artigues, n'a, avec ce village, qu'un coefficient de 2,6 %. Ce coefficient est de 6 à 10 % pour tous les autres villages du plateau auxquels pourtant aucune route matérialisée ne le relie. L'Histoire locale et les coutumes confirment avec éclat ces résultats.

Nous pensons avoir ainsi individualisé un noyau assez homogène de villages : Aunat, Rodome, Bessède et Le Clat qui possèdent en commun quelques autres caractères :

- altitude comprise entre 950 et 1 050 mètres ;
- pourcentage important de groupes sanguins A et B.

Dans ce secteur, les populations à groupe O prédominant ont été refoulées vers l'Ouest. Elles ont été remplacées par des races méditerranéennes riches en facteur A. Il serait intéressant que le peuplement du plateau représente une fraction peu contaminée de cette race. Mais, et c'est là un de ses buts, c'est à l'enquête séroanthropologique qui va être entreprise de répondre à cette question. Ce n'est que lorsqu'elle sera terminée que l'on pourra évaluer avec précision quelle est la base du peuplement actuel.

D^r R. BLANC.

B. - Pré-Enquête démographique et ethnologique

1. PAYS DE SAULT : PRE-ENQUETE DEMOGRAPHIQUE

1.1. Nous sommes en mesure de fournir des renseignements aux généticiens démographes sur l'état des archives d'Etat civil concernant les villages d'AUNAT, RODOME (Canton de BELCAIRE) et de BESSEDE de SAULT, LE CLAT (Canton d'AXAT).

1.2. *Les Archives de l'Aude, données générales :*

L'ordonnance de Villers-Cotteret (1539) prescrivait la tenue d'un seul registre d'Etat civil et son dépôt au Greffe de la Sénéchaussée. Dans la région audoise, ce dépôt n'a pas été effectué. Les plus anciens registres d'Etat civil se rencontrent dans les archives communales où ils sont restés.

La déclaration du 9 avril 1736 qui renouvelle l'obligation de dépôt a été suivie dans la région.

La déclaration de 1746 qui stipule la séparation des mariages et sépultures en trois registres ou bien n'est pas appliquée dans les petites paroisses qui conservent le système du registre unique, ou bien disparaît vers 1780.

En 1792-93 survient la laïcisation de l'Etat civil. Cependant, dans certaines communes, les prêtres continuent à tenir les registres. (Voir, série L, des Archives Départementales de CARCASSONNE).

An VII et VIII, existence éphémère des municipalités de Canton. Les registres d'Etat civil se trouvent dans les registres cantonaux. (Voir, série L. Arch. Dép.).

Au-delà de 1800-1802, les registres sont déposés aux Archives communales et au Greffe du Tribunal de 1^{re} Instance (CARCASSONNE).

Il faut signaler que, d'une manière générale, les cahiers sont souvent mélangés dans les volumes reliés.

1.3. *Etat des archives concernant les 4 villages choisis :*

1.3.1. *Canton de BELCAIRE :*

AUNAT :

Archives Départementales

de CARCASSONNE 1737-1792 Cote : 5 E 325

1793-An X - 5 E 326

Archives communales 1789 à nos jours

Remarque : Il existe 2 registres (1699-1789 et 1724 An IV) contenant les procès-verbaux des délibérations municipales qui renferment, semble-t-il, des pièces d'Etat civil à reconstituer.

RODOME :

Archives Départementales.... 1737-An IV

Remarque : Les documents pour la période ci-dessus ont souffert de l'inondation de 1820 dans le Greffe du Tribunal de LIMOUX. Ils ont été reconstitués. Les originaux se trouvent aux Arch. Dép. sous la cote N° 1786. Il conviendra de collationner copies et originaux.

	1737-1769	Cote : 5 E 1348
	1770-1792	- 5 E 1349
	1793-An X	- 5 E 1350
Archives communales	1629-1651	
	1717-1730	
	1732-1737	
	1748-1758	
	1759-1792	
	1793-1803	
	1804 à nos jours	

1.3.2. Canton d'AXAT :

BESSEDE de SAULT :

Archives Départementales.

Remarque : Cf. RODOME.

	La période	1737-An VI, N° 1738.
		1740-1792 Cote : 5 E 382
		1793-An X - 5 E 383
Archives communales	1747-An X	
	1763-1777 (période de séparation des registres)	
	1812-An XI	
	1807-1813	id.
	1814 à nos jours.	

LE CLAT :

Archives Départementales.... 1737-An X Cote : 5 E 685

Archives communales

1.4. Documents annexes :

On trouvera : aux Arch. Dép. de l'Aude, sous la cote : L 502 « *l'Inventaire des registres d'Etat civil des districts de LAGRASSE, LIMOUX, NARBONNE et QUILLAN pour la période 1791 An XII* » ; sous la cote : IC 5, « *La statistique du Mouvement de la population dans les paroisses du Diocèse de LIMOUX en 1786-1787* ». Remarque : Vérifier s'il s'agit bien du Diocèse de LIMOUX + ALET ; aux Arch. Dép. de l'Hérault sous la cote : C 1116 « *Etat des communautés des diocèses d'Alet et de Limoux au XVIII^e siècle* ».

1.5. Notes complémentaires :

Il est apparu d'après les pièces annexes de l'Histoire du Languedoc de Dom Vic et Vaissette, qu'en 1594 les villages

d'AUNAT et JOUCOU, d'une part, et RODOME-FONTANES, d'autre part, formaient des communautés. Le temps nous a manqué pour vérifier l'état des archives dans ces deux villages.

2. REMARQUES ETHNOLOGIQUES SUR LE VILLAGE DU CLAT

Nous avons affaire à un village marginal géographiquement. D'après les seules enquêtes systématiques effectuées dans l'Aude pyrénéenne, LE CLAT a un statut particulier.

1. *L'enquête de Etienne-Louis RAYNAUD sur les Usages Locaux* (1914) :

Il note l'originalité du coutumier : la contrainte de sole. La propriété est très morcelée et pour faciliter le pacage des moutons dans les chaumes, les récoltes sont faites chaque année dans des ténements spéciaux désignés par avance au propriétaire. Tout contrevenant est soumis à une sévère sanction collective : destruction de la récolte.

2. *L'enquête dialectologique de Henri GUI TER* (1943-1966) :

Elle nous offre des matériaux précieux puisque l'ensemble des questions a été posé dans chaque commune du Canton d'AXAT. Cela nous permet de vérifier la fonction distinctive du dialecte (voir les travaux actuels de Jean SEGUY). LE CLAT se différencie des villages voisins essentiellement aux niveaux phonétiques et morphologiques. Cette spécificité qui apparaît nettement dans les cartes de l'Atlas Linguistique des Pyrénées Orientales demanderait d'ailleurs à être définie de façon plus approfondie.

3. *L'enquête ethnologique de Daniel FABRE et Jacques LACROIX* (Février-Août 1969) :

Elle portait essentiellement sur la littérature orale narrative de l'Aude Pyrénéenne. Nous avons pu constater que le blason populaire et les cycles traditionnels de beotiana qui, comme on le sait, se prêtent particulièrement bien à un traitement sociologique se fixaient plus particulièrement sur LE CLAT. Tout récit mettant en scène un niais faisait de ce dernier un habitant du CLAT. Les facéties étaient plus nombreuses dans les villages immédiatement voisins.

Interrogés plus précisément, les informateurs nous ont livré à l'état de rumeur à vérifier les renseignements suivants :

- les gens du CLAT se marient entre eux ;
- ils sont naïfs, arriérés, sauvages ;
- ils sont perpétuellement en conflit avec les communes adjacentes.

L'ensemble de ces données nous semble suffisant pour nécessiter une enquête de terrain approfondie.

3. PROGRAMME D'ENQUETE ETHNOLOGIQUE ETE - AUTOMNE 1971

Les données générales sur le terrain d'enquête ont été rassemblées par Daniel Fabre et Jacques Lacroix.

Dans les villages cités plus haut seront effectuées six enquêtes systématiques, à savoir :

1. Géographie humaine du Pays de Sault oriental par J.-P. Blanc.
2. Histoire rurale du Pays de Sault oriental, par M. Blanc.
3. Alimentation, cuisine et manières de table, par Cl. Fabre.
4. Le travail : étude lexicale et ethnographique, par F. Olive.
5. Croyances et pratiques magiques (sorcellerie et médecine populaire), par J.-P. Piniès.
6. Le fait narratif dans un groupe culturel (du récit traditionnel à « l'histoire » moderne), par D. Fabre et J. Lacroix.

D. FABRE et J. LACROIX.

C. - Pré-Enquête préhistorique

La Préhistoire du Pays de Sault demeure encore mal connue. Aucun cadre cohérent des civilisations humaines antérieures à l'Histoire n'existe pour cette partie reculée du département de l'Aude. C'est dire tout l'intérêt des recherches qui pourraient y être entreprises.

Nos informations sont en effet sporadiques et ne concernent que des points de repère clairsemés dans le temps.

Deux habitats magdaléniens sont connus, l'un dans la vallée de la Boulzane à Puilarens, l'autre sur le plateau de Belvis (1). Par contre, il n'existe aucune donnée sur l'Épipaléolithique-Mésolithique. De même aucun site n'a fourni d'authentiques vestiges néolithiques sauf peut-être quelques céramiques chasséennes aujourd'hui dispersées provenant d'une grotte de Puilarens. Il faut attendre le Chalcolithique et le Bronze ancien pour être certain de l'implantation solide en cette région de la culture pyrénéenne des gobelets campaniformes ou des peuplades dérivées : grotte sépulcrale de Gardouch à Belcaire et surtout grotte d'Usson, sur les bords de l'Aude, premier gisement européen pour le nombre des boutons en os, à perforation en V (+ ou - 500). Il s'agit de grottes sépulcrales dont le mobilier s'apparente à

celui de peuplades fortement établies sur les deux versants des Pyrénées de l'Est entre — 2000 et — 1600 environ (2). Nos connaissances redeviennent diffuses dès que l'on aborde le plein Age du Bronze : flèches en os d'une grotte de Puilaurens ; hache à rebords d'Usson ; haches à rebords de Quirbajou ou du Bousquet qui doivent se rattacher à un atelier régional d'inspiration continentale (Alpes ?) (3). La période des Champs d'Urnes du Bronze final ou du 1^{er} Age du Fer est représentée par quelques trouvailles inédites ainsi que par une coupe de la grotte de l'Aguzou (4). C'est fort peu. Il est probable que les bronzes découverts dans la grotte de la Chapelle à Axat se rattachaient, d'après la description qui en a été faite, au complexe launacien. Enfin, aucun site de plein air de l'Age du Fer n'a été sérieusement étudié.

Après ce bref tour d'horizon, on évaluera donc l'importance de nos lacunes dont nous signalerons les plus importantes :

- méconnaissances des plus anciennes industries humaines ;
- nécessité de définir les caractères de la néolithisation en liaison avec l'étude des substrats mésolithiques ;
- caractères des faciès locaux des Ages du Bronze et du Fer.

En fait, l'intérêt de nos recherches, dans le cadre des travaux poursuivis par l'I.P.E.A., doit être d'aboutir à une définition des cultures préhistoriques de cette partie des Pyrénées. Il faudrait évidemment que ces études soient suffisamment poussées pour vérifier si de véritables faciès propres au Pays de Sault — en liaison avec le contexte écologique — ont pu exister tout au long des temps antérieurs à l'Histoire.

Sur le plan pratique, le territoire d'étude retenu en priorité par nos collègues ethnologues, anthropologues et hémotypologistes pourrait faire l'objet des premières recherches et constituer une zone-test. Il semble concevable d'envisager :

1) dans un premier temps, la réalisation d'un inventaire méthodique des sites et gisements préhistoriques possibles (abris, grottes) compris entre l'Aude à l'Est, la vallée du Rebenty à l'Ouest et au Nord, la région du Port de Paillères au Sud.

2) dans un deuxième temps, certains de ces sites pourraient faire l'objet de sondages ;

3) enfin, l'on choisirait parmi les sites scientifiques susceptibles de fournir les meilleurs renseignements, ceux pouvant faire l'objet d'une fouille méthodique, en vue d'études monographiques. Il est certain que l'étude d'habitats stratifiés permettrait de définir les diverses cultures préhistoriques de cette région et de juger de leur articulation possible (problèmes de filiation sur place, apparition d'éléments instrusifs à certaines époques, etc.). Il va de soi que si ces recherches dans les habitats peuvent favo-

riser l'individualisation des groupes culturels, elles doivent être complétées, autant que possible, par la fouille des sépultures qui doit nous permettre d'avoir une idée des populations correspondantes.

L'étude de ces dernières ne pourra vraisemblablement être solidement menée qu'à partir des témoignages de la fin du Néolithique, c'est-à-dire à partir du moment où se développe le rituel d'ensevelissements collectifs dans les « caveaux de famille » (grottes funéraires, dolmens). A ce moment-là seulement, si l'on s'en tient à un cadre général, la documentation pyrénéenne devient suffisamment abondante pour pouvoir fournir des séries représentatives.

Il est certain que pour parvenir à avoir une idée précise de l'évolution anthropologique des anciennes peuplades du Pays de Sault, l'idéal serait d'obtenir des séries aussi fournies que possible pour chaque période allant du Néolithique jusqu'à nos jours. Mais ce souhait va se heurter inévitablement à une absence de vestiges pour la période s'étalant de l'Age du Fer jusqu'à la fin de la période romaine, époques au cours desquelles la généralisation du rite de l'incinération aura pour conséquence de nous priver de données précieuses.

Les séries pourront à nouveau s'étoffer à partir de recherches menées sur les nécropoles tardo-romaines, « barbares », ou médiévales. A ce sujet et sur un plan plus général, il nous paraît également urgent de sauver, lors de travaux publics, tous les vestiges osseux provenant de cimetières du Moyen Age, des Temps Modernes, voire de siècles tout à fait récents. Cette documentation est habituellement dédaignée par les archéologues, qui n'en saisissent pas l'intérêt, alors que sa portée scientifique, dans l'optique qui nous anime, est loin d'être négligeable.

J. GUILAINE.

(1) D. Sacchi : Nouvelles données sur le Paléolithique Supérieur du Département de l'Aude, *Atacina* 3, Carcassonne, 1968, pp. 24-28.

(2) J. Guilaïne : La civilisation du vase campaniforme dans les Pyrénées françaises, Gabelle, Carcassonne, 1967, pp. 140-141 et p. 199 ; Boutons perforés en V du Chalcolithique pyrénéen, *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 1963, pp. 818-820.

(3) J. Guilaïne : Notes de Préhistoire languedocienne, *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude*, T. LXIV, 1963-64, pp. 16-17 ; L'Age du Bronze en Languedoc occidental, Roussillon, Ariège, Thèse, Aix, 1968 (sous presse).

(4) J. Guilaïne : Quelques documents de proto-histoire pyrénéo-languedocienne, *Cahiers Ligures de Préhistoire et d'Archéologie*, 16, 1967, p. 140, fig. 10.

